

Si le leader suppléant de l'opposition (l'honorable M. Grosart) me le permet, j'aimerais lui rappeler certaines paroles prononcées par Théodore Roosevelt qui a dit, de fait, que le progrès est amené par ceux qui agissent et non par ceux qui disent aux autres qu'ils auraient dû agir autrement.

L'honorable M. Grosart: Je suis parfaitement d'accord.

L'honorable Keith Davey: Puis-je poser au sénateur Grosart une question sur la déclaration qu'il a faite et qu'il a terminée sur un ton relativement pessimiste? Il a employé deux fois l'expression «L'impression que nous donnions à l'extérieur». Pouvons-nous être certains qu'il ne s'agit que d'une impression et non du fait lui-même? S'il ne s'agit que d'une impression, pourquoi le sénateur se montre-t-il si pessimiste sur nos possibilités de dissiper cette impression?

L'honorable M. Grosart: Il est très difficile de répondre à une telle question. Je ne sais pas pourquoi je suis pessimiste sur l'impression que donne le Sénat, plus que je m'inquièterais de la mauvaise impression que donnerait ma propre conduite. Je dis simplement que j'ai entendu de nombreuses protestations au Sénat sur ce que l'on a appelé nos mauvaises relations publiques et sur le fait que nous ne pouvions nous faire comprendre. C'est à cela que je fais allusion lorsque je parle d'impressions.

Pour ce qui est des faits, je suis moi-même un ancien journaliste et jamais au cours des années je n'ai vu de reportage où l'on présentait les deux côtés de la médaille. C'est pourquoi je m'inquiète depuis un certain temps de l'impression que donne souvent le travail du Sénat. Je m'inquiète davantage maintenant que la semaine dernière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

Copies du rapport de 1971 de la Commission mixte internationale intitulé: "Environmental and Ecological Consequences in Canada of Raising Ross Lake in the Skagit Valley to Elevation 1725". (Texte anglais).

Copies d'un communiqué publié à la suite de la réunion ministérielle du Groupe des Dix, tenue à Washington, D.C., les 17 et 18 décembre 1971. (Texte anglais).

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la ville de Grand Centre, en Alberta, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport de l'Office national du film du Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 20(2) de la loi nationale sur le film, chapitre N-7, S.R.C., 1970.

LES NATIONS UNIES

LE CHOIX DE M. KURT WALDHEIM COMME SECRÉTAIRE GÉNÉRAL—QUESTION

L'honorable M. Grosart: Honorables sénateurs, puisque nous avons du temps à notre disposition, le leader du gouvernement voudrait-il faire un bref commentaire, mais j'espère qu'il ne se méprendra pas sur le sens que je donne au mot «bref», au sujet de l'importante nouvelle

[L'honorable M. Fournier.]

que constitue le choix, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, de l'honorable Kurt Waldheim au poste de secrétaire le plus élevé au sein de cette organisation. Si je me souviens bien, ce distingué diplomate international a été délégué aux Nations Unies et ensuite ambassadeur d'Autriche au Canada.

• (1130)

Je suis certain que le leader du gouvernement l'a connu à ces deux titres, et il pourrait peut-être nous renseigner à son sujet et quant à la possibilité qu'il poursuive l'œuvre admirable accomplie par ses prédécesseurs, à un moment aussi critique de l'histoire du monde.

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, M. Kurt Waldheim, ambassadeur d'Autriche aux Nations Unies a en effet été choisi par le Conseil de sécurité comme successeur de M. U Thant au poste de secrétaire général. M. Kurt Waldheim sera le quatrième secrétaire général des Nations Unies; les trois premiers ont été M. Trygve Lie, de Norvège, M. Dag Hammarskjöld, de Suède et M. U Thant de la Birmanie, tous de grands et compétents hommes d'État.

M. Kurt Waldheim est connu à Ottawa où, comme le sénateur Grosart le signalait, il a été ambassadeur de son pays. Je l'ai connu alors qu'il était observateur pour l'Autriche aux Nations Unies en 1955. Il était alors un jeune homme, et il l'est encore.

L'honorable M. Grosart: Il a 53 ans, je crois.

L'honorable M. Martin: Oui, il a maintenant 53 ans. C'est en 1955 que la proposition canadienne visant à régler le dilemme relatif à l'adhésion a été acceptée, et en conséquence un certain nombre de pays occidentaux, dont l'Autriche, sont devenus membres des Nations Unies.

M. Kurt Waldheim s'est porté candidat à la présidence de son pays cette année, mais il a été défait. Il a été ministre des Affaires étrangères de l'Autriche pendant un certain nombre d'années. Il a maintenant été choisi comme successeur de U Thant. Je suis persuadé que les nations du monde vont lui donner leur appui lorsqu'il occupera ce poste difficile et important, une fois que l'Assemblée générale aura confirmé sa nomination, ce qu'elle fera, j'en suis sûr, dans les prochains jours.

Le Canada attache beaucoup d'importance à la Charte des Nations Unies, tout comme aux Nations Unies mêmes. Il va sans dire que nous ferons tout en notre pouvoir pour renforcer la position du secrétaire général, tout particulièrement dans les relations humaines.

Je transmets nos meilleurs vœux à M. Kurt Waldheim et je me propose de lui envoyer le texte de nos délibérations pour le mettre au courant de ce que nous avons dit ici. J'aimerais également profiter de l'occasion pour transmettre non seulement les vœux du gouvernement et du Sénat, mais également mes propres vœux personnels.

LE REVENU NATIONAL

DISTRIBUTION DES FORMULES D'IMPÔT—RÉPONSE

L'honorable M. Martin: Honorables sénateurs, avant que nous passions à l'ordre du jour, j'aimerais répondre à plusieurs questions qui ont été posées et tenues pour préavis.